



Direction générale
de la Coopération internationale
et du Développement

DgCiD

ACTES DU COLLOQUE : DÉVELOPPEMENT LOCAL ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES EN ZONES ARIDES



ACTES DU COLLOQUE : DÉVELOPPEMENT LOCAL ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES EN ZONES ARIDES

Composition du Comité de pilotage :

Patrice Burger, Marjolaine Souchon (CARI, animateur du GTD),

Denis Dangaix (ARENE Idf),

Estelle Godart (MAEE/DGCID),

Andrée Pasternak (MAEE/DAECL),

Marc Fagot, Sarah Fayolle (MEEDDAT),

Youssef Brahim (Mécanisme Mondial),

Elisabeth Barincou (ADF),

Gérard Sournia (UAIE/CRIF),

Sarah Gillet (WWF, membre du GTD),

Sophie Tolachides (Eau Vive, membre du GTD),

Remi Hémercyck (SOS Sahel, membre du GTD),

Olivier Le Masson (GRDR, membre des GTD)

Remerciements :

Seidik Abba, correspondant en France, Agence de presse panafricaine

Panapress pour l'animation de la Rencontre,

Isabelle Célérier, pour la coordination et la rédaction des Actes

*Ce document est établi à la demande du ministère des Affaires étrangères et européennes.
Les analyses et commentaires développés n'engagent que leurs auteurs
et ne constituent pas une position officielle.*

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés,
y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Conception graphique couverture : Aurette Leroy et Anne Caminade
Création / Impression : mediatys / Groupe Corlet
Photos : CARI/ ARENE
© Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2008
ISBN : 978-2-11-098233-9
ISSN : 1629-5641

Une journée constructive et des pistes pour l'action

Vous avez été nombreux à répondre à l'invitation du 30 septembre 2008 pour la journée d'échanges d'expériences de coopération décentralisée dans le domaine de la lutte contre la désertification. Le thème **“Développement local et gestion des ressources naturelles en zone aride”** était l'affiche de cette session et vous en avez été les principaux et très divers acteurs : nous voulons d'abord vous en remercier.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les Actes de cette journée, les bonnes feuilles, en quelque sorte. Ces extraits synthétisés correspondent, de la manière qui nous a paru la plus fidèle possible, aux propos que les intervenants ont tenus ainsi qu'aux réactions qu'ils vous ont suscitées. Nous espérons à travers ces actes refléter l'esprit de la journée et constituer ainsi une mémoire active pour envisager des perspectives.

Grâce à la mobilisation des intervenants qu'il faut ici remercier, de nombreux aspects de la thématique ont pu être éclairés au cours de cette journée. Nous voulions mêler connaissances et pistes d'action, comparer les réflexions et les méthodes, s'interroger sur les enjeux et les périmètres de mobilisation. Cette rencontre d'acteurs a introduit un débat prometteur, et ce d'une manière conviviale, dans l'esprit du faire-ensemble.

Les initiateurs de cette journée, le Groupe de travail sur la désertification (GTD) et l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (ARENE IDF), avec l'appui déterminé du Conseil régional d'Ile de France et des partenaires nationaux et internationaux, MAEE, AFD, MEEDDAT, du Mécanisme Mondial de la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification (CNULCD), avaient affiché cette modeste ambition.

Nous voudrions très simplement réitérer nos remerciements à tous et formuler des vœux pour la poursuite de cette collaboration productive.

Le Comité de pilotage

Avec le soutien de :



Sommaire

I. Paroles d'acteurs et de décideurs	6
- Marie-Pierre Digard, Présidente de l'ARENE Île-de-France	6
- Antoine Joly, Délégué pour l'Action Extérieure des Collectivités Locales au ministère des Affaires étrangères	6
- Janine Haddad, Vice-présidente chargée des Relations Internationales et Européennes à la Région Île-de-France	7
- Patrice Burger, Directeur du CARI	8
- Laurent Stefanini, Ambassadeur délégué à l'Environnement	9
II. 40% de la surface du globe et un tiers de la population mondiale concernés	10
- L'ampleur de la désertification	10
- Permettre aux agriculteurs de vivre de leur terre	11
- Inverser la tendance	11
III. Un nouveau défi à la portée des collectivités locales	12
- Un des principes fondateurs de la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification	12
- Collectivités territoriales, décentralisation et gestion des ressources naturelles	12
IV. Décentralisation au Sud et coopération décentralisée : une articulation à dynamiser	14
- Au Sud :	
Des décentralisations plurielles	14
L'implication des citoyens	15
- Au Nord :	
Des collectivités qui agissent sans le savoir	18

V. De nouvelles formes d'actions, des exemples de partenariats	21
- Favoriser le développement local durable	21
- Valoriser les ressources naturelles	22
- Accompagner la décentralisation et favoriser la concertation	24
- Faire appel aux migrants	26
VI. De nouveaux outils et de perspectives de financement	27
- Travailler en réseau	27
- La coopération Sud-Sud	28
- Financer les projets	29
VII. Conclusion	31
- Patrice Burger, directeur du CARI et facilitation du GTD	31
- Michel Vampouille, Vice-président chargé du Développement Durable à la Région Île-de-France	32



I. En guise d'introduction : paroles d'acteurs et de décideurs

“C'est votre journée”

(Marie-Pierre Digard, Présidente de l'ARENE Île-de-France)

C'est avec plaisir que je vous accueille pour cette 3^e rencontre consacrée à la coopération décentralisée et au développement durable. Après la gestion intégrée de la ressource en eau (Gire) l'an dernier, c'est de la lutte contre la désertification dont nous parlerons aujourd'hui.

Je suis particulièrement heureuse d'ouvrir cette journée de travail **réunissant des acteurs de la solidarité internationale, des institutionnels, des représentants de collectivités territoriales, d'ONG et des scientifiques engagés sur la question du développement**. C'est aussi un grand plaisir d'accueillir des représentants de communes **du Niger, du Maroc, de Mauritanie, du Sénégal et du Burkina Faso**.

À travers son pôle de coopération décentralisée qui co-organise cette rencontre, l'Arène est ici totalement dans sa mission : participer à la rencontre entre acteurs et leur permettre de partager leurs expériences, que ce soit en termes d'outils ou d'actions solidaires pour les collectivités. **Cette journée, c'est donc votre journée.**

“Ne pas y aller seul”

(Antoine Joly, Délégué pour l'Action Extérieure des Collectivités Locales au ministère des Affaires étrangères)

Je suis très heureux d'être accueilli par le Conseil régional d'Île-de-France qui est au tout premier rang des régions françaises intervenant à l'international. **Le développement local est pour les collectivités territoriales un point d'appui important de leurs actions de coopération internationale**. Un point sur lequel elles souhaitent partager avec d'autres, en particulier avec les collectivités territoriales du Sud, leur expérience de gestion du territoire. **Elles ont aussi une facilité à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire et surtout à apporter à la coopération internationale une approche globale qui permet de concilier l'économie, le social et l'environnement.**

Lutte contre la Désertification : une notion très large

Cependant la coopération sur la gestion des ressources naturelles en zone aride ou la lutte contre la désertification est peut-être moins facile à réaliser. **Si certaines collectivités territoriales le font sciemment, d'autres le font sans trop le savoir** parce que la lutte contre la désertification est une notion très large. Et pourtant, les collectivités territoriales mènent beaucoup d'actions dans ce domaine et à tous les niveaux : les collectivités régionales (la reforestation des Andes par la Région Île-de-France, la diffusion de bonnes pratiques agricoles au Togo et au Bénin par la Région Champagne-Ardenne ou encore l'appui à des filières d'élevage dans les zones arides par la région Midi-Pyrénées), les départements (l'Hérault, la Seine-Maritime, l'Essonne qui pratique la reforestation au Mali), les villes et les syndicats (le Val d'Orge, Mulhouse sur la gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs au Mali, Saint-Denis sur l'aménagement d'une palmeraie au Maroc, Narbonne sur la gestion de l'eau au Burkina...).



Une coopération de la demande

Autant d'exemples qui montrent que les collectivités territoriales françaises sont nombreuses à s'impliquer dans ce domaine. Pourquoi ?

Tout **d'abord parce que les élus locaux français sont très sensibles à la notion de développement durable et au fait de l'intégrer dans leurs actions internationales** (les Agendas 21 en sont une preuve récente).

Ensuite, parce qu'à la différence de l'aide bilatérale ou multilatérale, la coopération décentralisée est une coopération de la demande où les collectivités françaises sont sur un pied d'égalité avec leurs partenaires du Sud dont les demandes vont bien souvent vers la lutte contre la désertification.

Enfin, en raison d'un élément géographique évident : **quand on calque la carte de la désertification mondiale sur celle de la coopération décentralisée, elles sont pratiquement identiques**. Les migrants issus de ces pays étant également beaucoup plus nombreux en France, leur présence constitue un moteur essentiel de la coopération décentralisée.

Mobiliser les talents

Comment ces collectivités agissent-elles ? Elles le font parfois dans des domaines où leurs compétences ne sont pas forcément nombreuses. **Elles ne doivent donc pas y aller seules, mais avec des partenaires et en mobilisant les ressources de leur territoire (universités, associations, entreprises...)**. Comme, par exemple, la ville de Montreuil qui a su mobiliser la FAO et les Vietnamiens pour un programme de riziculture au Mali. Un exemple qui montre que dans ce domaine les collectivités territoriales ont autant à puiser dans leurs propres compétences et expériences que dans la mobilisation des acteurs de leur territoire.

“Pas assez connus et reconnus”

(Janine Haddad, Vice-présidente chargée des Relations Internationales et Européennes à la Région Île-de-France)

La mobilisation de tous les acteurs est la seule voie pour lutter contre la désertification. Si les collectivités territoriales manquent encore à l'appel, la Région Ile-de-France est, elle, bien présente aux côtés des collectivités territoriales, de la société civile et des ONG. Mais nous ne sommes pas encore assez connus et reconnus, en particulier au niveau international. Lors de l'assemblée générale des Nations Unies à New York, nous n'avons par exemple pas eu droit à la parole le jour où étaient évoqués les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) alors que Bill Gates et Bono - qui ne sont pas élus - l'ont eue... Nous espérons que Cités et gouvernements locaux unis et Métropolis que préside Jean-Paul Huchon, le président de la Région, nous permettront d'être reconnus à ce niveau pour notre action en faveur de la coopération décentralisée, de la lutte contre la désertification et de la préservation des biens publics.

Quelques exemples d'actions menées par la Région Ile-de-France : l'appui institutionnel à la région de Kayes au Mali (dont sont originaires beaucoup de migrants d'Ile-de-France) ; l'aménagement du territoire (reboisement et développement agricole) à Antananarivo; mais aussi l'appui aux collaborations Sud-Sud, par exemple entre Hanoï et Antananarivo. Différentes actions en matière d'aménagement du territoire qui permettent de lutter contre la désertification, au même titre que la valorisation des ressources naturelles locales comme la mise en place d'une filière charbon vert produit à partir des tiges du coton dans la région de Kayes.

Enfin, suite à un appel à projets sur la préservation des biens publics, nous allons proposer à l'assemblée régionale plénière un rapport cadre intitulé “Rayonnement international et solidarité internationale” sur les questions de sécurité alimentaire, de gestion de l'eau, d'assainissement, et de santé communautaire, en particulier la prévention du sida et du paludisme.



“Les collectivités ont toute leur place”

(Patrice Burger, Directeur du CARI)

Le Groupe de travail désertification (GTD) est une plateforme originale d’acteurs associatifs et de scientifiques impliqués dans la lutte contre la désertification ayant notamment pour particularité de travailler avec des partenaires au Sud. Une plateforme dont l’objectif est de faciliter la prise en compte de la lutte contre la désertification et de faire respecter les engagements pris par les pays dans la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, une des grandes conventions de Rio dans le cadre des accords multilatéraux sur l’environnement. **Si les collectivités territoriales ne sont pas encore membres de cette plateforme - notamment faute de statut officiel - elles y ont toute leur place. Cette journée est donc pour elles une invitation à nous rejoindre.**

Des effets longue distance

Les émeutes de la faim qui ont touché plus de 34 pays en début d’année, les évolutions du changement climatique en deçà des scénarios les plus pessimistes, la chute vertigineuse de la biodiversité... **Toutes ces questions sont en lien extrêmement étroit avec la désertification¹, c’est-à-dire avec le processus de dégradation des terres. Un processus qui compromet le présent d’un cinquième de la population mondiale et ruine l’avenir d’un demi milliard de personnes sur tous les continents**, avec même des traces jusqu’en Europe. Il serait donc illusoire de penser que la désertification ne nous concerne pas, tant ses effets ne sont pas seulement locaux mais aussi “longue distance” par les conséquences économiques et sociales qu’elle suscite en se jouant des frontières.

Les travaux de cette journée seront portés à la réunion de la Convention des Nations Unies sur la désertification qui se tiendra à Istanbul en novembre afin d’y faire valoir notre voix. Ils seront également portés aux Journées européennes du développement durable co-organisées par la Commission et la présidence française de l’Union européenne, qui se tiendront mi-novembre à Strasbourg. Deux réunions importantes où il va falloir délivrer ce message.



1) Définition de la CNULCD : “la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines”

“Devenir un interlocuteur incontournable”

(Laurent Stefanini, Ambassadeur délégué à l'Environnement)

La lutte contre la désertification est l'une de nos priorités car **elle s'adresse aux populations les plus pauvres de la planète**. Elle figure donc au centre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) : lutter contre la faim et la pauvreté et protéger l'environnement. Mais au-delà de ces intérêts altruistes, il y a aussi l'intérêt bien compris d'un pays comme la France car la dégradation des sols et la désertification concernent aussi les pays développés au Nord.

Trois niveaux d'action

Le document d'orientation stratégique “lutte contre la désertification et la dégradation des terres” adopté en décembre 2006 définit les principaux objectifs et le cadre d'intervention pour l'État français, mais aussi pour les collectivités territoriales et la société civile, avec trois niveaux d'action : international, régional et local.

Au niveau international, c'est d'abord l'appui à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies dont le grand rendez-vous annuel se déroulera en novembre à Istanbul ; la recherche et le développement des connaissances pour lesquels nous nous appuyons beaucoup sur le Comité scientifique français de lutte contre la désertification (CSFD) ; et le renforcement de la lutte contre la désertification dans les organisations internationales, notamment **en assurant le lien entre la Convention désertification et les autres conventions des Nations Unies, à commencer par la Convention climat**.

Au niveau régional, l'objectif est de renforcer les structures sous-régionales en Afrique du Nord et en Afrique sahélienne.

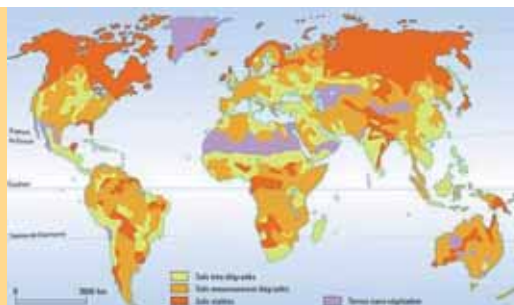
Et enfin **au niveau local, de promouvoir les pratiques agricoles de gestion des ressources naturelles durables dans les zones arides** (gestion des bassins versants, agro-écologie, aménagement forestier...).

L'ensemble de ces actions représente une moyenne annuelle **de 35 millions d'euros par an, soit environ 9% de l'Aide publique au développement (APD) dans le secteur “environnement, eau et assainissement”**.

Une journée particulièrement importante

La France entend profiter de la présidence européenne pour encourager les instances internationales à lancer un certain nombre d'actions exemplaires, afin que ce sujet soit porté de manière plus efficace et plus visible dans ces différentes instances internationales.

L'organisation de cette journée d'échanges devrait permettre de combler un déficit dans le travail conjoint dans ce domaine où sont déjà présents les associations, les représentants scientifiques et les pouvoirs publics, mais auquel les collectivités territoriales **étaient structurellement moins associées jusqu'à présent**. C'est donc pour nous une journée particulièrement importante.



Carte des zones dégradées

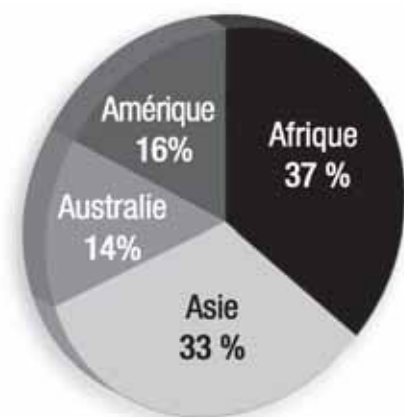
Source CNULCD

II. 40% de la surface du globe, un tiers de la population mondiale sont concernés

(Marc Bied-Charreton, Président du Comité Scientifique Français de la Désertification, CSFD)

Lutter contre la dégradation des terres, c'est possible.

L'ampleur de la désertification



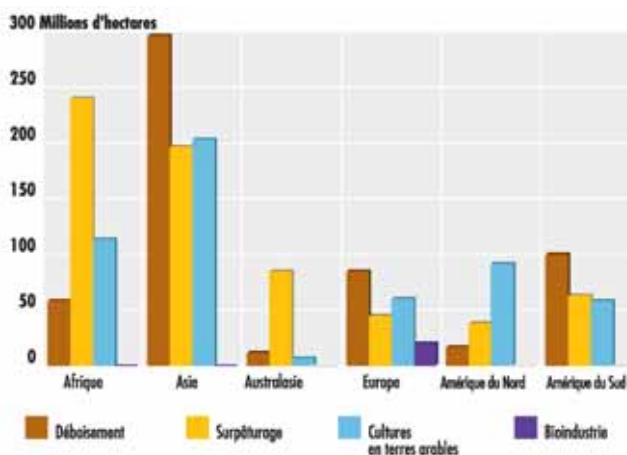
Répartition des terres dégradées par continent

Source CSFD, dossier 1

Les zones arides, semi-arides et subhumides sèches sont les plus sensibles : au nord et au sud du Sahara, en Afrique australe et de l'Est, mais aussi une bonne partie du continent asiatique, du Moyen-Orient et du continent latino-américain. Soit au total, **environ 40% de la superficie du globe. C'est beaucoup ;** pratiquement deux milliards de personnes y vivent.

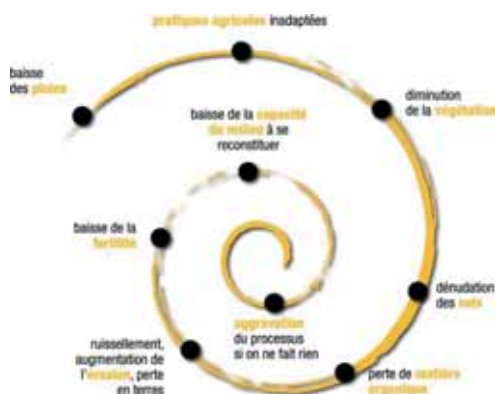
Deux facteurs expliquent cette dégradation des terres :

- Tout d'abord, **une exploitation des sols peu ou mal adaptée**; des techniques agricoles et d'élevage ou d'utilisation de l'eau et des forêts parfois destructrices car la population a doublé ou triplé ces dernières années. Il faut donc adapter ces techniques pour alléger la pression démographique sur les ressources naturelles.



Cause de la désertification par continent

Source CSFD, dossier 1



Spirale du processus de désertification

Source CSFD, dossier 1

En outre, cette inadaptation des systèmes de culture se cumulant au manque d'eau, il y a de en moins en moins de terres en jachère. **La fertilité décroît, l'érosion augmente, et les terres d'élevage et agricoles perdent progressivement leur capacité de production.**

- Par ailleurs, nous sommes arrivés dans **des périodes d'instabilité climatique** où des pluies d'une très rare violence succèdent à plusieurs années de déficit pluviométrique important. **Un dérèglement des mécanismes climatiques qui va accentuer les irrégularités** dans les climats tropicaux et humides. Il faut donc que les populations s'adaptent et trouvent des moyens de parade. Or si ces moyens existent, le problème est désormais d'arriver à les diffuser et à les financer.

Permettre aux agriculteurs de vivre de leur terre

La plupart des pays concernés (une centaine) ne disposent que de leurs ressources naturelles comme source de revenus. Des productions (agriculture, élevage, bois, artisanat...) qui ont du mal à accéder au marché mondial où le prix de vente du coton ou du sorgho peut également varier du simple ou double dans la même année. **Une instabilité des prix très importante qui empêche tout investissement.** Mais assurer la stabilité du prix du sorgho dans les pays arides ou semi-arides hérisse le poil d'un certain nombre d'institutions internationales qui préfèrent la régulation par le marché.

La Lutte contre la désertification, ce n'est pas simplement planter des arbres, faire des cordons pierreux pour éviter que l'eau ruisselle, re-végétaliser la terre, etc., c'est tout un système qui comprend la production agricole et l'augmentation des revenus des personnes qui vivent de ces ressources naturelles.

Cela ne se limite pas à quelques techniques d'utilisation de l'eau ou de lutte contre l'érosion, c'est permettre aux agriculteurs de vivre de leur terre, avec des conditions de prix et des conditions foncières acceptables.

Dans certains pays arides ou semi arides, **le coût de la désertification peut atteindre 10 à 15% de la production agricole qui représente parfois la moitié du produit intérieur brut.** Le coût de la dégradation des terres peut donc atteindre **jusqu'à 3% du PIB de ces pays**, voire plus avec 3 ou 4 années de déficit pluviométrique. Les structures agricoles étant essentiellement familiales, il faut absolument créer des groupements d'agriculteurs et d'éleveurs capables de gérer les contrats et l'argent.

Inverser la tendance

Mais le nerf de la guerre reste les ressources financières: ces différentes techniques (compostage organique, demi- lunes, banquettes antiérosives...) qui coutent jusqu'à 300 €/ha pendant 3 ou 4 ans. Des prix qui ne sont donc pas insurmontables et même acceptables, auxquels il faut ajouter un investissement humain très important. Car si les agriculteurs sont les premiers responsables de la désertification, ils sont aussi les acteurs n°1 du redressement de la fertilité et de la lutte contre désertification. **C'est eux qui doivent bénéficier de ces 200 ou 300 € par hectare pendant 3 ans.**

En 2006, l'Aide publique au développement (APD) globale était d'environ 100 milliards de dollars dont seulement 5 milliards consacrés à la gestion durable des terres (investissement agricole, amélioration de la gestion de l'eau, des systèmes d'élevage et forestier...) alors que la production agricole représentait 20 à 25% de l'APD il y a 25 ans. Une chute considérable. Il faut inverser cette tendance pour qu'un milliard et demi de personnes aient les moyens de vivre. **Il faut consacrer une part plus importante de l'APD à l'agriculture et à la restauration de la fertilité.**



III. Un nouveau défi à la portée des collectivités locales

Les principes fondateurs de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification (CNULCD)

(Marcos Montoiro Allué, *Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification*)

La dégradation des sols peut affecter d'autres pays notamment via les "migrations forcées" en raison de la désertification et de l'absence de ressources issues de la terre. Si l'Afrique est le continent le plus touché, **l'Asie l'est en nombre de population affectée**. Mais la désertification touche aussi l'Amérique Latine, les Caraïbes, l'Europe méditerranéenne, centrale et orientale.

Un principe de base

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a été adoptée à Paris le 17 juin 1994, et est entrée en vigueur en 1996. Avec 193 Pays Parties, c'est la Convention des Nations Unies qui en comprend le plus grand nombre (par rapport aux autres conventions sur les changements climatiques et la biodiversité), ce qui montre bien que **la désertification est un phénomène global nécessitant un instrument global pour y faire face**.

La **participation de tous** (États, société civile, secteur privé...) est un des principes fondateurs de la Convention. Ceci implique de créer un contexte favorable avec consultation régulière des différents acteurs. L'article 10 sur les programmes d'actions nationaux (PAN/LCD) préparés par les pays touchés mentionne notamment très clairement que **les collectivités territoriales devront participer à la mise en œuvre de la Convention**. Un texte qui souligne également l'importance de la décentralisation pour améliorer les régimes d'exploitation des ressources et renforcer la participation des populations et des collectivités territoriales. Différents éléments encouragent de même les collectivités territoriales et les sociétés civiles à s'engager dans ces processus. Il s'agit d'un véritable **fondement légal et un engagement à leur participation**.

Des partenaires "naturels"

La Conférence des Parties qui s'est tenue à Madrid en septembre 2007 a approuvé une stratégie décennale 2008-2018 pour renforcer la mise en œuvre de la Convention, à travers 4 objectifs :

- améliorer les conditions de vie des populations affectées ;
- améliorer la productivité et l'état des écosystèmes ;
- générer des avantages au niveau global ;
- et mobiliser des ressources pour mettre en œuvre cette Convention grâce à des partenariats efficaces entre acteurs au niveau national et international.

Cette stratégie définit par ailleurs 5 objectifs opérationnels dont le premier est d'**influencer activement les mécanismes et les acteurs internationaux, nationaux et locaux compétents pour s'attaquer efficacement au problème de la désertification et de la dégradation des terres**. Un objectif où la société civile a un rôle important à jouer.

Si **les collectivités territoriales sont des partenaires "naturels" de la lutte contre la désertification, il existe d'autres motivations pour elles de s'engager** dans de telles actions : une certaine flexibilité d'intervention, la possibilité de reproduire des projets menés avec succès, ou encore de rédiger des manuels pour pouvoir diffuser et communiquer sur ce qui marche et valoriser ainsi leurs actions dans ce domaine.

Collectivités territoriales, décentralisation et gestion des ressources naturelles

(Évariste Nicoletis, Chargé de programme au Mécanisme Mondial)

Une grande diversité de situations

La croissance démographique dans les pays à risque a été multipliée par 3 entre 1950 et 2000. Une croissance sans précédent et une explosion de la population urbaine et donc notamment des besoins alimentaires avec pour conséquence la **nécessité d'augmenter la productivité agricole** et une **dépendance accrue aux importations de produits alimentaires**.

Les influences politiques extérieures ont également fortement évolué avec la fin du monde bipolaire et la mondialisation, la remise en cause du rôle de l'État dans l'aide au développement, la recherche de nouveaux acteurs dans le développement économique, un soutien marqué aux politiques de décentralisation, l'encouragement à la libéralisation économique ou encore **une très forte baisse de l'intérêt pour le secteur rural...**

La réalité rurale des pays de la bande sahélienne présente une grande diversité de situations, à la fois politique, géographique, physique, climatique ou humaine. Mais tous se caractérisent par l'importance des facteurs sociaux, avec localement de forts enjeux de pouvoir entre les différents acteurs, et par **l'importance et la complexité de la question foncière**.

Les acteurs en présence

Les différents acteurs en présence se répartissent entre :

- les structures extérieures de mise en œuvre des projets de développement (sociétés agro exportatrices, organisations religieuses) ;
- l'État et ses services déconcentrés, les élites "modernes" (exécutifs locaux, entrepreneurs privés), - les autorités traditionnelles (chefs de villages, chefs de terres..) qui jouent un rôle très important pour les attributions foncières ;
- et les **citoyens qui sont les premiers acteurs de la gestion des ressources naturelles et de la mise en valeur des terres** : les organisations représentatives de la société civile (associations de village ou de quartier), les comités de gestion spécifiques (points d'eau, forêts...), les organisations de producteurs et d'éleveurs qui sont amenés à prendre une place croissante dans le monde rural, et enfin les travailleurs émigrés pour les retours financiers et leur capacité de plaidoyer et de mobilisation des ressources financières.

Les enjeux

Les confrontations se cristallisent autour des enjeux socio-économiques, de l'accès à la terre en raison de la valeur marchande qu'elle prend depuis quelques années et aux autres ressources naturelles (bois, fourrages, eau...). Des enjeux socio-économiques autour desquels se cristallisent des enjeux de pouvoirs, avec des **confrontations entre éleveurs et agriculteurs qui s'accroissent avec l'augmentation de la pression sur les**

ressources naturelles ou, plus récemment, entre agriculteurs autochtones et agriculteurs migrants. D'où la nécessité de prendre en considération la légitimité de l'État, celle des autorités traditionnelles, et les légitimités émergentes des nouveaux acteurs dans la gestion des ressources naturelles (élites "modernes", églises, organisations de la société civile et collectivités territoriales).

Une question de bonne gouvernance

Une situation qui se caractérise par ailleurs par la complexité de la question foncière : complexité de l'usage dans le temps et l'espace (agricole ou pastoral), **enjeux techniques, humains et financiers qui ne peuvent s'amortir que sur plusieurs années, ou encore la réalité du droit traditionnel confronté aux enjeux contemporains**. Une confrontation qui nécessite d'évoluer vers un droit "positif", partagé par tous, dont la légitimité serait durable, c'est-à-dire à la fois ancrée dans l'histoire et adaptée aux enjeux de notre temps.

Autrement dit, une question de bonne gouvernance qui nous interpelle directement sur les conditions à réunir pour que les collectivités locales puissent jouer un rôle favorable dans la gestion des ressources naturelles.



IV. Décentralisation au Sud et coopération décentralisée : une articulation à dynamiser

Au Sud

Des décentralisations plurielles

(Marie-Jo Demante, Institut de Recherches et d'applications des méthodes de développement, IRAM)

La décentralisation favorise-t-elle une meilleure prise en compte de la gestion des ressources naturelles par les collectivités locales du Sud ?

Répondre à cette question nécessite de connaître un certain nombre de critères : l'histoire des pratiques de gestion des ressources naturelles et les relations entre collectivités locales, État et citoyens, les différents échelons de collectivités locales, leurs ressources et leurs compétences. **Une diversité de situations importante à prendre en compte pour envisager le rôle des collectivités locales.**

L'origine du processus de décentralisation

Dans certains pays comme le Maroc ou l'Algérie, les communes existent depuis très longtemps mais n'ont aucune autonomie de gestion ou de décision. Dans d'autres, comme le Mali, le Niger, le Bénin ou la Guinée, la décentralisation est très récente.

La mise en place des collectivités locales présente un certain nombre de points communs : **dans les années 1970, la faillite des nouveaux États à mettre en place des infrastructures de base et une déception grandissante des citoyens vis-à-vis d'États très centralisés...** Au début des années 1990, c'est ensuite le grand vent de la démocratie, l'apparition du multipartisme, **la décentralisation étant alors présentée comme une voie "naturelle" vers la démocratie, parfois sur l'injonction de bailleurs extérieurs.**

Tel est le cadre général, avec évidemment des spécificités en fonction des pays.. **On ne peut parler que de décentralisations au pluriel.**

Le partage des pouvoirs

En fonction de ces différents processus, le nombre et la taille des collectivités locales sont, par ailleurs, très différents, comme les modalités électorales, le découpage territorial, etc. La dynamique n'est donc pas la même, le transfert de ressources et de compétences variable, la tutelle des États plus ou moins forte... Autant de caractéristiques liées à une vision du partage du pouvoir.

Communes, régions, communautés rurales... : on constate également différents échelons de collectivités en fonction des pays.. Et on ne gère pas les ressources naturelles de la même manière s'il s'agit d'une commune seule, d'une communauté rurale de la taille d'un département, ou si l'ensemble de la population concernée dépasse 80 000 personnes.

Aujourd'hui, les collectivités locales disposent de 3 sources de financement : l'État souvent pauvre, qui transfère donc peu de ressources, les ressources propres généralement très faibles, et les donateurs extérieurs.

Les compétences des collectivités locales

Dans les pays majoritairement francophones, les compétences des collectivités sont marquées par le système français d'administration territoriale. L'État en transfère certaines, mais le niveau de transfert dépend aussi des pays : il peut être fort (Ouganda, Tanzanie, Afrique du Sud), partiel (Maroc, Tunisie) ou faible (Niger), ce qui illustre la volonté variable des États d'abandonner leurs compétences en matière de santé, de gestion de l'eau... **Et ce n'est pas parce que les compétences leur ont été transférées que les collectivités ont les ressources financières et humaines nécessaires pour pouvoir les mettre en œuvre.**

Alors, la décentralisation permettait-elle de mieux gérer les ressources naturelles ? Face à cette grande hétérogénéité de situations, mieux vaut donc, **avant de décider de travailler avec les collectivités, établir un “diagnostic institutionnel” précis pour savoir ce qui est prévu par la loi, ce que les collectivités peuvent réellement faire et leurs relations avec les autres acteurs du territoire**, pour pouvoir effectivement mettre en œuvre une lutte contre la désertification partagée, concertée et consensuelle.

Gérer les rivalités entre acteurs

(Alain Roques, Premier adjoint au Maire de Juvisy)

L'aide à la maîtrise d'ouvrage local à destination des élus locaux fait naître une concurrence entre les acteurs locaux qui aident à la construction de nouveaux outils de gestion, les fonctionnaires de l'État, et nos opérateurs au statut beaucoup plus valorisant car ils sont généralement mieux payés, mieux formés, mais aussi reconnus par le pouvoir politique local. On se retrouve souvent dans une situation assez complexe.

(Hervé Piroux, Agro Sans Frontières)

Beaucoup d'acteurs se trouvent dans les mêmes villes, les mêmes régions. Que ce soit au Sénégal, au Niger, au Burkina, au Tchad, au Mali, ou ailleurs, on constate dans chaque projet des formes de concurrence, des rivalités qui s'installent, et souvent peu de partenariat entre acteurs européens ou acteurs locaux. Des projets qui peuvent finir à la poubelle en raison de ces rivalités.

(Patrice Burger, CARI)

*Les concurrences que l'on provoque au niveau local sont une vraie question. **La relation est souvent asymétrique. Les collectivités et ONG du Nord créent parfois des relations où les partenaires du Sud n'ont pas toujours les moyens de l'être réellement**, c'est-à-dire de discuter véritablement de la manière dont ils vont travailler ensemble. C'est pourtant une des conditions du partenariat.*

Un petit exemple pour illustrer : une action menée dans le nord du Mali avec une communauté touareg semi sédentarisée et une nouvelle communauté (beaucoup plus nombreuse) récemment installée par le Haut commissariat aux réfugiés. Quand la commune a été créée en 1999, les “anciens” ont évidemment remporté la plupart des sièges. Nous avons alors passé beaucoup de temps à leur expliquer que tout ce que nous allions faire avec la municipalité devait être équitablement partagé entre les 2 communautés. Il faut accepter de regarder cette réalité en face.

(Fleur Ferry, Département de Seine-Maritime)

*Avant de lancer notre coopération avec la province du Bam, nous avons effectivement **recensé les pratiques, les programmes et les acteurs présents sur la zone qui sont désormais associés au cadre de concertation**. L'idée, c'est d'avoir un comité de pilotage et tous les acteurs associés à titre consultatif qui sont réunis 2 fois par an afin de savoir qui fait quoi, comment, où, et éventuellement de rechercher les synergies et les mutualisations. Mais **les maires ont un rôle très important de transparence et de communication de l'information à jouer dans ce domaine**.*

L'implication des citoyens

(Marie-Jo Demante, IRAM)

Les actions de différents intervenants nationaux et internationaux menées sur place depuis plusieurs années avaient déjà permis aux citoyens de faire l'apprentissage de la gestion commune des ressources naturelles en respectant un certain nombre de règles de transparence. Ces programmes ont permis aux citoyens de voir arriver la décentralisation en sachant utiliser les marges de manœuvre qui leur étaient données pour pouvoir participer à la décision.

Aujourd'hui, il y a dans la majorité des pays un véritable intérêt pour les processus de décentralisation parce que les citoyens y voient une manière de s'exprimer. Mais cela dépend aussi des relations entre collectivités locales et citoyens : si la collectivité se comporte comme l'État et le seul décideur, les citoyens vont se décourager. **Tout l'enjeu réside donc dans la concertation et le consensus.**

(Camara Diadie Gagny, Maire de Dafort, Mauritanie)

En 2002, la priorité a été donnée par la commune de Dafort à l'aménagement des eaux de surface, après signature avec l'État d'une convention sur la décentralisation de la gestion des ressources naturelles. La population étant essentiellement composée d'agriculteurs et d'éleveurs, la commune a créé des associations afin d'impliquer les populations dans la gestion des ressources naturelles.

Les études géophysiques d'aménagement des eaux de surface réalisées avec l'appui GRDR ont ensuite conclu à la nécessité d'installer des digues filtrantes dans plusieurs municipalités. Dans certaines d'entre elles, ces ouvrages ont été bien reçus mais dans d'autres, les gens ne se sont pas entendus, parce que la digue ou le barrage ne bénéficiaient pas à tout le monde. **Il faut que toute la localité bénéficie des projets pour que les gens se mettent à travailler ensemble, sinon cela pose des problèmes. Là où les gens s'entendent et où le projet correspond au choix de tout le monde, ça marche.**

Développer la fiscalité

(Fleur Ferry, Département de Seine-Maritime)

La valorisation des ressources naturelles permet de créer une valeur ajoutée pour les acteurs mais aussi pour les collectivités en termes de ressources liées à la fiscalité. Le projet actuellement en cours de montage avec la province du Bam (Burkina Faso) est de **renforcer la fiscalité des communes en appuyant, dans un premier temps, la collecte des impôts** grâce à la mise à disposition de collecteurs. Ces impôts existent, mais ne sont pas prélevés faute de moyens humains et d'ingénierie pour le faire. L'objectif n'est pas bien sûr de ruiner les habitants en prélevant des impôts qui ne seraient pas adaptés, mais **il est important de renforcer les finances locales des communes dans la perspective d'en faire des partenaires autonomes**. Il est difficilement envisageable de construire des projets pérennes si la commune n'a pas les moyens d'assurer leur continuité. Ce qui nécessite d'identifier le potentiel fiscal des communes et de définir les impôts à collecter, mais aussi de mettre en place tout un travail d'information des populations sur le rôle des collectivités, à quoi sert l'impôt, etc.

L'éducation en question

(Édouard Koutsava, Jeunesse Étudiante Catholique Internationale)

Dans les pays touchés, même si les programmes scolaires comportent parfois des informations sur l'écologie et l'environnement, ils n'en donnent pas sur la manière de répondre aux défis de la désertification. La coopération décentralisée entend-elle renforcer les programmes d'éducation à ce sujet ?

(Marcos Montoiro Allué, CNULCD)

L'éducation étant gérée directement par les ministères, il est difficile d'introduire de nouveaux éléments dans les programmes d'enseignement. **L'UNESCO propose des kits d'information traduits dans une dizaine de langues sur la désertification et la dégradation des terres**. Mais seules les écoles associées à l'UNESCO en bénéficient dans une cinquantaine de pays où il est alors plus facile d'introduire des notions d'environnement et de développement durable. Ailleurs, il reste difficile "d'empiéter" sur le monopole de l'éducation.

(Guillemette Cellier, GRDR)

On peut travailler sur des opérations pilotes avec les inspections académiques. Le GRDR l'a par exemple fait en Mauritanie sur l'identité communale et la connaissance de la géographie de la commune. Après l'avoir fait dans quelques écoles pilotes, nous sommes désormais dans un processus d'intégration sur plusieurs communes à l'échelle d'une région. Un type de partenariat qu'on peut sûrement mener sur l'environnement.

(Marie-Jo Demante, IRAM)

Dans beaucoup de pays, les collectivités locales sont très pauvres en personnel et l'analphabétisme des élus peut, dans certains cas, atteindre 80%, ce qui constitue une véritable fragilité par rapport aux autres acteurs du territoire.

Au Nord

Des collectivités qui agissent sans le savoir dans le domaine de la lutte contre la désertification

(Rachel Vetterhoeffer, CARI)

L'enquête menée par le CARI a été réalisée auprès des collectivités territoriales engagées dans une coopération décentralisée, et en particulier dans des problématiques de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles (des domaines qui peuvent comprendre des projets de codéveloppement, d'appui agricole, d'élevage, d'aménagement du territoire...). La zone géographique sélectionnée de manière arbitraire était l'Afrique de l'Ouest et du Nord, des zones arides, semi-arides et subhumides sèches, par ailleurs prioritaires de la coopération internationale française (car faisant partie de la Zone de solidarité prioritaire, ZSP).

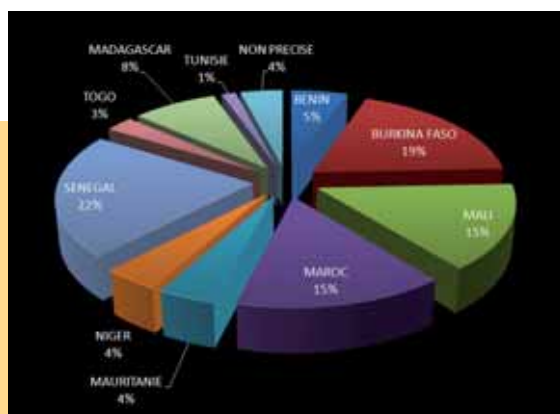
L'objectif était de recenser les collectivités locales territoriales françaises impliquées dans la lutte contre la désertification et de caractériser leurs actions, leurs perspectives et leurs attentes. Les sources de l'enquête étaient la base de données de la Commission nationale de coopération décentralisée (CNCD), une enquête menée par le GTD, ainsi que notre réseau de partenaires (ARENE, GTD, Assemblée des départements de France, DEACL).

Une centaine de collectivités françaises engagées dans la LCD

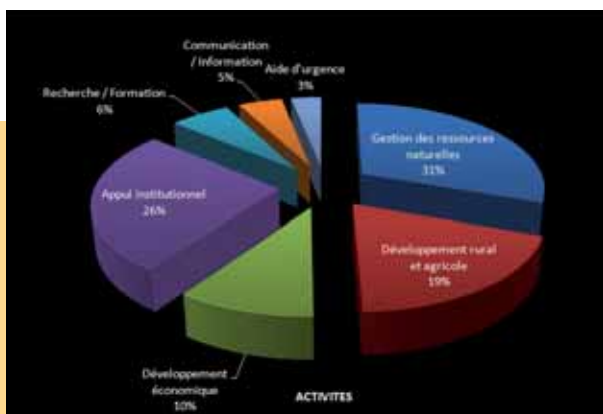
Sur 200 questionnaires envoyés à différentes collectivités territoriales, nous avons reçu 34% de retours parmi lesquels **19% de collectivités ayant déclaré une dynamique de coopération décentralisée dans le domaine de la lutte contre la désertification**. 15% considéraient, à l'inverse, ne pas intervenir dans ce domaine alors que certaines d'entre elles mènent bien des actions de lutte contre la désertification selon les informations recueillies dans la base de données de la CNCD. Parmi celles qui n'ont pas répondu au questionnaire (66%), 44% entrent également dans ce champ d'intervention, toujours selon la base de données de la CNCD.

Aujourd'hui, il y a donc au moins 100 collectivités territoriales françaises engagées dans la coopération décentralisée qui mènent des actions de lutte contre la désertification, mais toutes ne le savent pas.

Répartition des actions de coopération décentralisée par pays en Afrique



Répartition des actions de coopération décentralisée par activité



Des précisions sur leurs activités

Sur les 19% de collectivités engagées dans la lutte contre la désertification, 60% interviennent en zone aride, semi aride ou subhumide, 68% en zone rurale, et 95% sur le continent africain, notamment au Sénégal, au Burkina Faso, au Mali et au Maroc. Certaines d'entre elles se mobilisent particulièrement dans les zones confrontées aux problèmes de ressources naturelles (surexploitation des forêts, surpâturage, surexploitation agricole) avec comme activités principales : **la gestion des ressources naturelles**, essentiellement dans le domaine de l'eau et des forêts (puits, forages, qualité de l'eau, reboisement, lutte contre la déforestation...), **le développement rural et agricole** (deux tiers dans l'agriculture, un tiers dans le cheptel animal), et l'appui institutionnel (appui à la décentralisation, assistance à la maîtrise d'ouvrage et appui au développement et à **l'aménagement du territoire**). Le développement économique n'est pas en reste puisque environ 10% des collectivités œuvrent dans ce domaine, en particulier dans le développement du tourisme solidaire.

Les financements octroyés à cet effet

Les budgets et les sources de financement relèvent essentiellement du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes, et des collectivités territoriales elles-mêmes (30% de financement propre), et pour une petite partie de financements d'origine étrangère (5 collectivités sur les 38 qui ont répondu bénéficient de financements de l'Union européenne, et 1 d'une Fondation).

Les partenaires engagés au Sud

Si les collectivités territoriales travaillent prioritairement avec leurs homologues, c'est-à-dire les collectivités partenaires et les institutions gouvernementales, **elles associent de manière très importante la société civile, les organisations villageoises, les ONG et les organisations locales (groupements de femmes...)**. 50% des collectivités ayant répondu au questionnaire ont précisé qu'elles menaient des actions s'étalant sur plus de 10 ans, et qu'elles étaient très sensibles à la durée de ces partenariats.

Une mobilisation difficile et des partenariats spécifiques à développer

(Jean-Marc Bouchy, Syndicat de l'Orge)

*Il est difficile d'engager les collectivités ou de permettre leur engagement dans un programme de coopération décentralisée. Le territoire du Syndicat de la Vallée de l'Orge aval (SIVOA) compte, par exemple, 32 communes, et seules 4 d'entre elles sont actuellement engagées dans un programme de coopération décentralisé soit 1/8, ce qui n'est pas grand chose. Nous cherchons des partenaires sur notre territoire pour attaquer un nouveau programme avec la commune de Bittinkodji et nous avons beaucoup de difficultés à en trouver. **Comment amener les communes françaises à se mobiliser ?***

(Rachel Vetterhoeffer, CARI)

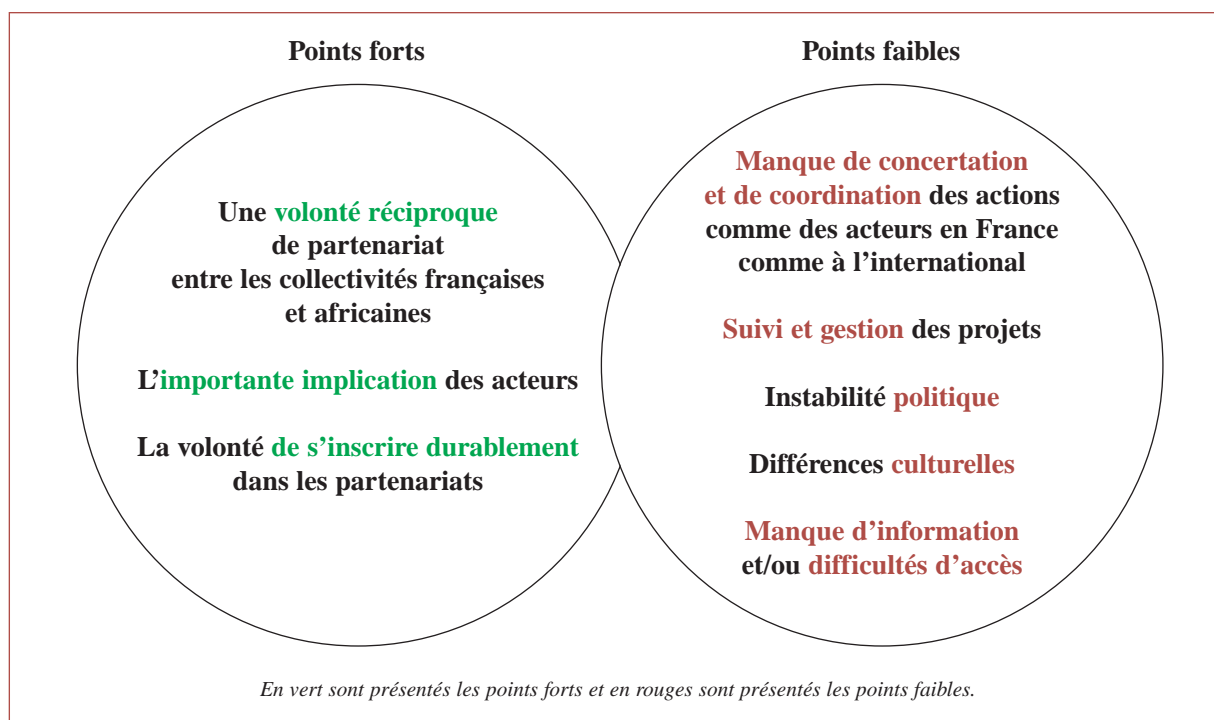
*Si beaucoup de collectivités mènent des actions dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, développement agricole etc., elles se sentent effectivement assez seules. Elles n'arrivent pas à s'identifier, ne savent pas qui fait quoi et il y a un vrai manque de coordination. **Elles ont envie de mettre en œuvre des actions sur le terrain avec d'autres collectivités mais elles ignorent comment faire.***

(Patrice Burger, CARI)

La coopération décentralisée, c'est véritablement un partenariat qui essaye de répondre à des situations locales. Nous avons désormais une bonne connaissance de l'ensemble des contraintes. Le partenariat c'est aider à construire ces moyens d'y faire face. Des moyens financiers, le renforcement institutionnel, ou encore l'apport de compétences techniques dont les collectivités du Nord comme du Sud ne disposent pas forcément. Le partenariat, c'est aussi créer les conditions pour que ces compétences arrivent. Ne pas avoir de compétences spécifiques ne doit pas constituer un frein, une raison de ne pas y aller et de ne pas lancer une coopération décentralisée, y compris sur des problématiques pour lesquelles les collectivités pensent ne pas avoir de compétences.

Leurs forces et leurs faiblesses

Invitées à lister spontanément 3 atouts et 3 difficultés rencontrés sur le terrain, les collectivités ont cité comme :



Les difficultés de l'enquête

Cette enquête a été difficile à réaliser en période estivale, qui a également révélé **la difficulté à identifier le bon interlocuteur et la méconnaissance de la lutte contre la désertification** de la part des collectivités qui ne se sentent pas impliquées dans ce domaine, bien qu'elles apparaissent comme telles dans la base de données de la CNCD.

Des pistes à explorer à l'avenir

- une centaine de collectivités sont actuellement impliquées dans la lutte contre la désertification ;
- **une volonté d'engagement claire dans une coopération encore jeune mais qui se professionnalise de plus en plus, avec des nombreux acteurs, de nombreux projets et de nombreux partenaires.**

À l'inverse, l'enquête a également montré que certains acteurs agissent de manière cloisonnée, un **manque de visibilité sur la réalité des actions engagées par les collectivités, et une méconnaissance du cadre institutionnel**. En effet, si la majorité des collectivités interrogées connaissent le terme "désertification", elles ignorent généralement l'existence de la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification et tous les domaines que recouvre la lutte contre la désertification.

Restent leurs attentes : une meilleure connaissance des acteurs associatifs et institutionnels français engagés dans ce domaine, une meilleure formation notamment d'ordre institutionnel, technique et juridique, et un renforcement de la concertation et de la coordination. **Autant de pistes à explorer pour l'avenir.**

Arbitrer le foncier

(Samuel Lorphelin, GRET)

Gérer les ressources naturelles est impossible en l'absence de sécurisation foncière et donc d'arbitrage sur les conflits fonciers. **La première étape de la gestion des ressources naturelles, c'est d'abord d'avoir une gestion foncière concertée, légitime et acceptée par tous les acteurs.**

Certains acteurs de la coopération française, dont le GRET, travaillent sur cette question depuis très longtemps. Le **Comité technique "foncier" de la coopération français va d'ailleurs prochainement publier un Livre blanc** sur le sujet. Une thématique complexe mais qui, si elle est correctement analysée et expliquée, peut être prise en compte par les différents acteurs du développement et tous ceux qui veulent lutter contre la désertification.

(Vatche Papazian, AFD)

À part le Sénégal, **aucun pays n'a pris le risque de préciser comment le foncier allait être transféré de l'État aux collectivités dans le cadre de la décentralisation.** Et même quand cela a été fait, les problèmes surgissent. Dans le delta du fleuve Sénégal, sur 120 000 hectares de potentiel irrigable, 99 000 ou 100 000 ha ont, par exemple, déjà été attribués mais sans être mis en valeur. C'est la raison pour laquelle **l'AFD vient de lancer un projet d'appui aux communes du delta pour gérer le foncier**, c'est-à-dire mettre en place des systèmes d'information, des registres, des équipes capables d'en assurer la maintenance, d'ouvrir la discussion sur la fiscalité, etc. Tout un travail d'accompagnement qui prendra 5 ou 10 ans.

(Guillemette Cellier, GRDR)

Avant lancer les aménagements dans le bassin du fleuve Sénégal où il intervient depuis une quarantaine d'années, le **GRDR a décidé d'imposer un diagnostic socio-foncier à l'échelle des communes sur chaque bassin versant choisi.** Une fois établis, ils ont été discutés pour donner lieu à une entente socio-foncière sur le mode d'usage et de répartition de la terre après aménagement. Une entente élaborée par les propriétaires, les usagers et les autorités traditionnelles et validée par les autorités administratives. Une démarche qui se situe donc **à cheval entre le droit moderne et le droit traditionnel, et qui permet de désamorcer les conflits**, sachant que de nombreux ouvrages ou barrages ont été abandonnés parce que les gens n'étaient pas d'accord sur la répartition. Cela permet aussi éventuellement d'annuler les projets en l'absence de consensus.

Un intérêt partagé

(Patrice Burger, CARI)

Cette enquête reflète de l'ensemble des potentiels que portent les actions de coopération en général et de coopération décentralisée en particulier : **articuler la création de richesses économiques et la création d'emplois, etc. Un bon contrat entre partenaires reconnaît que chacun a des besoins, chacun a une légitimité et une demande.** Si la solidarité pure est importante dans certains domaines, elle a aussi ses limites.

(Serge Miquel, Département de l'Hérault)

Pour continuer sur les intérêts partagés, il est intéressant de savoir par exemple que les pratiques d'économie d'eau des Marocains ont permis au département de l'Hérault d'enrichir sa façon de concevoir la gestion économe de l'eau et surtout de mettre en place une campagne de sensibilisation nourrie par l'expérience de Sous Massa Draâ auprès du grand public et des scolaires à la Maison départementale de l'environnement. Autre exemple dans le domaine du tourisme, où le département de l'Hérault a également pu grâce aux Marocains affiner le concept de gîtes ruraux et de réseaux d'information sur l'habitat rural. **Les retours d'expériences se construisent au fur et à mesure que le projet avance.**

(Fleur Ferry, Département de Seine-Maritime)

La Seine-Maritime a récemment décidé de réorganiser ses services et de placer la coopération décentralisée dans le même service que le développement local et le tourisme après avoir constaté que **beaucoup d'outils, de techniques de concertation, et de manières de faire émerger des projets éprouvés dans le cadre de la politique décentralisée étaient transposables sur le territoire français.** Le transfert peut donc vraiment se faire dans les 2 sens.

V. De nouvelles formes d'actions, des exemples de partenariats

Favoriser le développement local durable : le Programme éducatif et opérationnel de développement durable (PEODD) de Bitinkodji (Niger)



(Jérôme Bouquet, SIVOA)

Le programme a débuté en 2004 à Bitinkodji, une commune située au sud de Niamey, avec un objectif répondant à la demande locale basé sur un diagnostic participatif : permettre l'émergence d'un développement local durable en agissant à la fois sur la dégradation des sols, le faible taux de scolarisation, l'accès à l'eau potable, et le développement de la structure communale très récente et peu développée au Niger.

- Les objectifs :

5 objectifs spécifiques ont été identifiés : l'environnement et l'érosion, la sensibilisation à la préservation de l'environnement en particulier dans les écoles, l'eau potable, l'enseignement élémentaire, et le développement local. Dans le premier domaine, les réalisations ont porté sur divers aménagements (tranchées, cordons pierreux, plantations d'essences locales, reconstruction de la digue...), la formation aux demi-lunes dans les champs privés de volontaires, à la fabrication de foyers améliorés qui permettent de réduire de 30% la consommation de bois, et sur la mise en place de haies vives pour protéger les cultures maraîchères.

- Qui fait quoi ?

La population s'est structurée en Comité de gestion pour assurer le suivi des terres et encadrer les chantiers, ce qui lui a permis de s'approprier les aménagements et les actions ; l'association Eau Vive, qui est l'opérateur sur place, assure le suivi technique et l'ingénierie sociale (concertation, sensibilisation...), et la commune fait le lien entre les différents acteurs.

- Les acteurs financiers :

Au Nord, le SIVOA, le syndicat mixte de la Vallée de l'Orge, le Syndicat de l'Hurepoix et Itteville qui ont mutualisé leurs moyens, le Conseil général de l'Essonne, le Ministère des affaires étrangères et l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN).

Au Sud, la commune de Bitinkodji, la population par un apport valorisé, le Ministère nigérien de l'Hydraulique et le programme spécial du Président de la République du Niger.

- Les acteurs techniques :

Le Syndicat de l'Orge, Eau Vive, les services techniques du ministère, les entreprises privées.



- Les bénéficiaires :

Ils sont à la fois directs (la population et la commune) et indirects (les entreprises privées nigériennes qui réalisent les infrastructures).

- Le coût total du projet :

644 00 euros sur 4 ans, à hauteur de 17% pour les acteurs nigériens, 43% pour les collectivités françaises, 30% pour le ministère des Affaires étrangères et 10% pour l'AESN.

(Boureima Hamadou, Maire de Bitinkodji)

C'est une chance pour notre commune d'avoir bénéficié de ce programme car en 2005, seules 5 collectivités du Niger bénéficiaient de la coopération française. Un programme qui a apporté des changements significatifs dans la vie de notre population.

Il a notamment permis d'appuyer la gouvernance locale et la structure communale qui venait tout juste d'être créée, d'impliquer la population dans la gestion des ressources naturelles, et de bénéficier d'appuis techniques et matériels.

- Les atouts et les contraintes :

Le programme présente par ailleurs de nombreux atouts : la disponibilité des collectivités et des élus français, l'engagement de l'équipe opérationnelle (Eau Vive), la visibilité de la dégradation qui entraîne une diminution des revenus de la population, le renforcement de l'implication des autorités nigériennes (département, préfecture, ministère de l'Hydraulique et présidence de la République). Dernier atout : la disponibilité de la population pendant la mise en œuvre du programme.

Mais aussi des contraintes : les conflits d'intérêts individuels et collectifs, l'insuffisance de diffusion d'information entre les différents acteurs, la divagation des animaux dans la zone d'intervention, le manque de suivi de l'activité par les élus, les changements politiques en France, ou enfin la faible mobilisation des apports locaux.

- Des résultats et une continuité de projet :

La structure locale mise en place fonctionne normalement et les réalisations physiques ont eu un impact positif. Au-delà, on peut également souligner la mise en place d'un cadre de concertation associant tous les acteurs, la connaissance des techniques de lutte contre la dégradation des ressources, la responsabilisation des populations et la cohésion sociale, la réduction des inégalités dans la gestion des ressources (les femmes y prennent part activement), la réduction des migrations vers d'autres régions grâce à l'exploitation des ressources locales, et l'émergence d'une gouvernance locale. **La commune n'est plus isolée et fait partie de différents dispositifs au niveau local, national et international.**

Valoriser les ressources naturelles : la production d'huile d'argan au Maroc

(Serge Miquel, Département de l'Hérault)



La lutte contre la désertification est un problème complexe qui associe de nombreux acteurs et intervenants mais qui a ses solutions.

- Les objectifs :

La coopération entre le département de l'Hérault et la Région du Souss Massa Draâ a été initiée en 2003. Une coopération scientifique et technique, notamment sur l'arganier, mais aussi d'appui à la gestion logistique du territoire, d'aide au transport scolaire et à la gestion de l'eau, pour un montant total de 104 000 euros en 2007. Dans ce dernier domaine, nous avons, par exemple, aidé à la mise en œuvre d'un contrat de nappe pour mieux gérer l'eau, et formé un responsable à Agadir pour lutter contre les inondations. Autre réalisation originale : la mise en place d'une Convention cadre entre nos 2 régions et nos 2 agences de bassins pour mener différentes actions et mobiliser des fonds.

Mais c'est surtout à travers le Programme d'aide à la décentralisation (PAD) que le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil général de l'Hérault ont décidé de mettre en œuvre 2 axes importants : l'environ-

nement et le développement économique et social, avec notamment pour objectif de valoriser un produit du terroir - l'huile d'argan - et de structurer une filière pour mettre en place une stratégie des acteurs locaux, labelliser un produit d'origine avec l'appui des coopératives aquitaines, et valoriser le travail des femmes.

- Les résultats de ces projets :

Ils sont à la fois quantitatifs en termes de formation, d'activité et de promotion de l'huile d'argan, et qualitatifs puisque nous avons appris à mieux gérer notre coopération et à impliquer les acteurs locaux.

- Les enseignements :

Renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale, encourager les bonnes pratiques et promouvoir la gestion efficace des projets nécessite de connaître les principes directeurs, tant dans la conception que dans la réalisation. Autrement dit, de **prendre en considération l'ensemble des problèmes locaux, les complémentarités existant entre les acteurs, et de valoriser les expériences, les résultats devant être à la fois pertinents et évalués pour rendre visible ce que l'on dit et avoir plus de réciprocité dans ce que l'on fait.**

(Sophiane Alkhaliki, Soins Saveurs Arganiers)

- Un créneau porteur :

Jeune entreprise élue "talents des cités", "Soins saveurs arganiers" commercialise entre autres de l'huile d'argan et plus généralement des produits cosmétiques du Maroc. Créée il y a un an et demi avec un crédit solidaire de 10 000 euros au départ, **c'est devenu un créneau porteur puisque nos produits sont désormais distribués en France, en Allemagne et au Canada. L'huile produite sur place par des femmes marocaines** (une fédération de 22 coopératives rassemblant plus de mille adhérentes), ce qui apporte **un complément de revenus indispensable aux familles.**

- Des enjeux très importants :

Cette entreprise se situe au carrefour de multiples enjeux très importants et il faut aider les collectivités et les ONG à **sensibiliser la population française et mondiale sur ces sujets**, en particulier sur le flux migratoire "forcé". 3 emplois ont été créés dans un quartier sensible et quand on parle du chômage en France, on se rend compte que la valorisation des ressources des pays dans lesquels vous avez choisi d'investir (comme le Conseil général de l'Hérault au Maroc) non seulement stoppe ou diminue le flux migratoire, mais en plus crée de l'emploi et des ressources sur le territoire français. C'est donc doublement avantageux.

Miser sur des produits spécifiques

(Patrice Burger, CARI)

Il existe nombre de **produits spécifiques dans les zones arides** qui pourraient devenir des supports économiques pour créer des emplois locaux et valoriser la production locale. Tout reste à explorer dans ce domaine. **Les collectivités pourraient aider ces producteurs à se structurer, à mieux organiser la production existante, à travailler sur le packaging, autant d'actions qui multiplient par 3 la valeur de la production initiale.** Un véritable potentiel d'investissement pour la coopération décentralisée.

(Marcos Montoiro Allué, CNULCD)

Le secrétariat de la Convention des Nations Unies travaille actuellement à la **réalisation d'un atlas de ces produits spécifiques** (avec des cartes, leurs modes de production, etc.) qui devrait sortir en novembre.

Accompagner la décentralisation et favoriser la concertation : la province du Bam au Burkina Faso

Une coopération en cours de restructuration

(Fleur Ferry, Département de Seine-Maritime)

L'intérêt de la coopération entre la Seine-Maritime et la province du Bam réside dans les dispositifs et les cadres d'intervention dont les maîtres mots sont à la fois **maîtrise d'ouvrage local du développement territorial, méthodes, cadre de partenariat, renforcement des acteurs**, etc. Car ce sont les élus locaux qui ont la clé du développement du territoire et de la mise en cohérence des interventions.

Le département de Seine-Maritime travaille avec les 9 communes qui composent la province du Bam au sud du Burkina. Une coopération ancienne qui a commencé il y a une trentaine d'années avec des jumelages et qui s'est peu à peu transformée, en particulier suite à une évaluation réalisée par le GRET en 2005 et à la première élection des maires au Burkina Faso en 2006. **Une coopération originale du point de vue de son unité territoriale** puisqu'outre le département de Seine-Maritime, elle regroupe au Nord 9 communes et groupements de communes, au Sud, les 9 maires de la province et le conseil régional, ainsi que de nombreuses associations du Nord et du Sud. Une diversité d'acteurs extrêmement importante, et une nouvelle forme de coopération encore en cours de restructuration dont les objectifs principaux sont d'accompagner la décentralisation et de renforcer la maîtrise d'ouvrage local, grâce à 2 outils essentiels : les instances de concertation et un opérateur (SOS Sahel Burkina).

Définir les cadres d'intervention

Deux angles permettent d'aborder la maîtrise d'ouvrage du développement territorial : tout d'abord **l'angle politique** avec les choix que vont faire les élus pour développer leur commune et leur province. Les 9 maires de la province se sont ainsi constitués en cadre de concertation, qui préfigure déjà l'intercommunalité (qui n'existe pas au Burkina Faso) puisque ces élus gèrent un développement territorial qui dépasse le niveau de la commune. La démarche de planification doit respecter la vision d'aménagement du territoire, et l'aspect provincial doit être prioritaire dans le choix des thématiques, tout en assurant la cohérence des actions communales dans la lutte contre la désertification (reboisement, création de forêts villageoises communales, infrastructures administratives et financières, etc.).

Deuxième angle important : **l'aspect technique** avec l'accompagnement des élus dans la prise en charge de l'organisation du développement territorial, autrement dit comment mettre en œuvre et organiser les choix politiques arrêtés pour le territoire.

Autres aspects des enjeux : **financer le développement local grâce à la création de ressources propres** (renforcement de la fiscalité) qui permettront ensuite de rechercher des financements complémentaires, **assurer le développement économique en mobilisant tous les acteurs économiques et institutionnels, et enfin gérer et valoriser les ressources naturelles afin d'apporter une valeur ajoutée aux actions menées par les collectivités territoriales.**

L'important, c'est d'abord d'avoir les cadres et toute l'ingénierie d'intervention prête avant de s'attaquer au contenu de programmes et aux actions concrètes.



Les instances de concertation

(Roland Bationo, SOS Sahel Burkina)

Cette coopération a donc donné naissance à la mise en place d'un cadre de concertation regroupant les acteurs locaux de nos 9 communes et un représentant de la Seine-Maritime, qui constitue l'organe décisionnel. Son objectif est de **favoriser la concertation entre les acteurs déjà présents sur le terrain afin de garantir une cohérence d'action, de mutualiser les expériences et les compétences, de favoriser les synergies, et d'encourager et soutenir les actions collectives à l'échelle intercommunale**. Autre objectif prioritaire : entreprendre des actions de cofinancements sur la base des priorités définies, mais aussi assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de toutes ces actions afin de favoriser la mobilisation des acteurs au Nord comme au Sud.

Ce cadre assure notamment l'articulation et la mise en œuvre des synergies, la coordination de l'ensemble de suivi des projets, et l'appui au montage et à la validation du montage d'actions.

Les communes définissent des actions prioritaires qui sont adoptées après avoir été présentées au département de Seine-Maritime.

L'une des recommandations était de recruter un opérateur qui allait servir d'interface entre le département de Seine-Maritime et les 9 communes de la province. Un opérateur qui ne vient pas se substituer aux activités dévolues aux collectivités territoriales, mais qui vient en appui avec des missions à l'échelle intercommunale et à l'échelle provinciale afin de contribuer au développement harmonieux des 9 communes et de la province. Les outils comprennent la formation (de l'identification à la mise en œuvre des actions), l'appui technique aux collectivités territoriales, et le renforcement des capacités, de la mise en œuvre des actions à leur suivi et leur évaluation.

Des problématiques communes

(Fleur Ferry, Département de Seine-Maritime)

Le parallèle est constant entre le Nord et le Sud où les problématiques sont communes, même dans des contextes différents. La Seine-Maritime, c'est par exemple beaucoup de petites communes très rurales avec des difficultés identiques pour arriver à fixer les populations, gérer la commune avec un manque de personnel ou faire émerger des projets. Les logiques de planification pour le développement durable du territoire sont donc assez similaires.

La coopération décentralisée a effectivement un rôle très important à jouer dans le domaine de la lutte contre la désertification, dans le développement des territoires et dans la mise en cohérence des interventions, éventuellement en cherchant dans le schéma français des outils à transposer au Sud.

Faire appel aux migrants

(Marc Bied-Charreton, CSFD)

Les migrants du monde entier renvoient environ 200 milliards de dollars chaque année dans leur pays, le double de l'APD. Mais ces 200 milliards servent peu à l'investissement agricole. On essaye donc de persuader ces migrants de consacrer une petite part de cet argent au retour à des investissements agricoles. Avec 10 milliards de dollars/an sur une décennie, on redresserait complètement la situation dans tous les pays menacés par la désertification. Encore faut-il qu'on arrive à mobiliser cet argent et qu'il arrive aux groupements d'éleveurs et d'agriculteurs...

Le Programme d'appui au développement durable de Yelimané (Paddy)

(Gaharo Doucouré, ADCYF)

La communauté malienne vivant en France, c'est 150 000 personnes qui renvoient chaque année au pays quelque 200 milliards de francs CFA, soit deux fois plus que l'APD française au Mali. Une communauté très structurée qui regroupe 400 associations réunies dans le Haut conseil malien de France, et une aide financière qui a facilement permis de réaliser tous les équipements et les services sociaux de base.

Le Paddy (Programme d'appui au développement durable de Yelimané) a marqué une nouvelle étape, celle où les migrants se sont considérés comme définitivement installés en France, donc vivant dans les 2 espaces et aussi bien concernés par ce qui se passe dans leur pays d'accueil que dans leur pays d'origine. Le programme traduit donc une nouvelle approche, celle du développement local du département de Yelimané qui regroupe 94 villages, 12 communes (dont 1 commune urbaine), et 160 000 habitants. Une soixantaine d'associations ici en France y ont investi environ 2,5 millions d'euros. **Les migrants ont aujourd'hui accepté de franchir une nouvelle étape qui dépasse la solidarité traditionnelle et les actions ciblées sur leur propre village pour organiser des partenariats avec les élus locaux et la société civile au travers d'une association régionale.**

La démocratie participative

D'un montant de 11 millions d'euros au départ, le Paddy est un projet d'appui au développement local de Yelimané pour lequel il a fallu créer un cadre : un conseil d'orientation stratégique qui réunit les États partenaires (France, Vietnam et Mali) et une agence qui regroupe l'ensemble des acteurs (la société civile et les élus de Yelimané, les associations de jeunes, de femmes, d'artisans, et les migrants) qui forment un conseil d'administration décisionnel. Les décisions ne sont pas prises en France mais sur place au Mali, dans une réelle approche de démocratie participative qui permet aux citoyens de s'exprimer.

Le programme comprend 2 composantes essentielles : **le renforcement des capacités villageoises** (aménagement d'ouvrages hydro-agricoles, intensification des systèmes de production, aménagement pastoral, valorisation des productions...) **et le renforcement des structures locales** (renforcement des capacités des conseils communaux, appui à la réalisation des projets de développement, à la création des caisses villageoises...). Avec, bien sûr, des enjeux de pouvoir car amener à faire travailler ensemble des acteurs qui n'ont pas vocation à le faire (élus français, maliens, et coopération Sud-Sud avec des Vietnamiens, des Vénézuéliens et des Brésiliens) suscite souvent des conflits. Mais les bénéficiaires étant au cœur de la

démarche, ce sont eux qui, en dernier ressort, prennent les décisions. Une coopération très équilibrée avec des acteurs (migrants, société civile) qui n'ont traditionnellement pas la même reconnaissance. Telle est sans doute la principale réussite du Paddy.



VI. Des nouveaux outils et perspectives de financement

Travailler en réseau

- La base de données de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD)

(Andrée Pasternak, MAEE/DAECL)

En 2008, la délégation pour l'action extérieure des collectivités locales a développé un certain nombre de nouveaux outils et de nouveaux services en ligne afin de fournir une meilleure information aux collectivités territoriales, aux réseaux d'élus, aux réseaux régionaux, aux ambassades, aux ministères, et à tous les acteurs de la coopération. L'idée était également de pouvoir **disposer d'un état de lieux actualisé en permanence et de proposer une véritable cartographie de tout ce qui se fait en matière de coopération décentralisée**. L'ancienne base de données a donc été complètement refondue, enrichie, mise à jour et réorganisée avec des ajouts de thématiques et des sous-thématiques pour tenir compte de la complexité de certains thèmes. La future base de données - qui sera dénommée "Atlas français de la coopération décentralisée et des actions extérieures" - présentera ainsi des informations beaucoup plus précises sur les projets développés par les collectivités territoriales qui sont d'ailleurs, avec les ambassades, invitées à l'alimenter. **3 800 coopérations décentralisées ont à ce jour été recensées pour un total de près de 8000 projets.**

Une approche multicritères

Outre une cartographie mondiale, **cet Atlas base proposera une cartographie par pays partenaire, une cartographie par territoire français (territoire régional et départemental) ainsi qu'une cartographie par collectivité territoriale** avec un moteur de recherche multicritères (approche géographique, thématique, par financements, etc.) qui permettra de croiser les informations sur les projets en cours dans les pays partenaires et les collectivités françaises impliquées. Une approche multicritères qui devrait pallier la difficulté actuelle d'identifier un projet sous une seule thématique ou un seul intitulé (la désertification recouvre de nombreux sous-thèmes). Cette base de données devrait ainsi permettre d'échanger des informations et, avant de s'engager, de savoir ce qui existe.

Disponible dès les premiers jours de décembre (www.diplomatie.gouv.fr/cncd), cette base de données ne sera pas exclusivement réservée aux collectivités territoriales mais le grand public, les ONG pourront y accéder. Toutefois, les e-services pratiques et les fonctionnalités de mise à jour des données de l'Atlas ainsi que les extractions de données seront accessibles via l'Extranet de la CNCD par mot de passe. Toutes les démarches pour les appels à projets (dépôt, suivi, consultation) se feront parallèlement en ligne à compter de fin novembre 2009 et une intégration automatique des projets déposés par les collectivités est prévue dans l'Atlas.

- Le Groupe de Travail Désertification

(Sarah Gillet, WWF & GTD)

Le WWF est membre du Groupe de travail désertification (GTD) depuis 2005. **Un défi - la lutte contre la désertification - face auquel chacun d'entre nous peut agir, collectivité locale, entreprise, fondation privée, ONG environnementale, de développement durable, d'urgence, migrants, État ou citoyen.**

Autre défi : **arriver à mutualiser les moyens et à ne pas agir en ordre dispersé** pour des résultats efficaces et pérennes.

Un des buts de cette journée était de faire comprendre ce qu'était la désertification, d'exposer, de partager, et d'évaluer les expériences.

Autres points importants : la formation (de la jeunesse, des techniciens, des cadres) et **le lien à faire entre local et global** dans le cadre de la Convention de lutte contre la désertification des Nations Unies. Chacun doit faire passer le message pour que cette Convention ne soit pas que globale mais qu'elle ait des répercussions au niveau local.

Autant de défis auxquels le GTD tente de répondre. Créé en 2001 par différents ONG et acteurs de la lutte contre la désertification pour réfléchir ensemble aux moyens à mettre en œuvre, il s'est fixé 4 axes d'intervention : la concertation sur la base du volontariat (échanger les expériences et partager les informations pour réfléchir à la manière d'agir) ; le plaidoyer en particulier auprès des institutions françaises mais aussi du secrétariat de la Convention pour faire passer les messages des acteurs des pays du Sud ; la communication et le recueil d'expériences, par exemple grâce à l'organisation de forums comme celui qui

s'est tenu à Montpellier en 2006 et à son site Internet ; et enfin le renforcement des capacités via des formations, en France et dans les pays du Sud.

J'en profite d'ailleurs pour lancer un appel aux collectivités locales qui sont pour l'instant très peu présentes dans ce groupe de travail.

La coopération Sud-Sud

- Le programme SolArid

(Évariste Nicoletis, Mécanisme Mondial)

Organisme de mise en œuvre de la Convention, plus spécifiquement tourné vers la mobilisation de financements et l'organisation de partenariats, le Mécanisme Mondial a mis en place un **programme de coopération Sud-Sud, SolArid. Lancé en 2005**, ce programme a parmi ses objectifs prioritaires la promotion de l'implication des collectivités territoriales dans la lutte contre la désertification, notamment via l'organisation de plusieurs ateliers en 2006 et 2007, les échanges d'expériences...

Promouvoir la vision du Sud

(Youssef Brahimi, Coopération Sud-Sud au Mécanisme Mondial)

Le programme de coopération Sud-Sud (SolArid) a pour objectif de chercher des formes novatrices de mobilisation des ressources, auprès du secteur privé, de la coopération décentralisée, mais aussi de la coopération Sud-Sud afin d'optimiser les ressources existantes au niveau régional, d'améliorer la connaissance des problèmes et donc l'efficacité de la réponse. **Une coopération Sud-Sud qui ne peut évidemment pas s'envisager hors coopération triangulaire, c'est-à-dire avec le soutien des partenaires du Nord.** Destiné aux pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest, SolArid entend ainsi développer et promouvoir la vision du Sud par rapport au développement, en assurant le dialogue entre les différents acteurs pour exprimer cette vision commune.

SolArid associe toujours le ministère des Finances, du Développement économique ou du Plan, celui chargé des Ressources naturelles (Agriculture ou Environnement), des représentants de la société civile, des ONG et les collectivités locales, quatre catégories d'acteurs toujours présents dans toute notre démarche et nos débats.

Identifier les thématiques communes

Une fois ces catégories d'acteurs ciblées, le programme a identifié des thèmes prioritaires, communs à l'ensemble des pays mais insuffisamment pris en compte au niveau national.

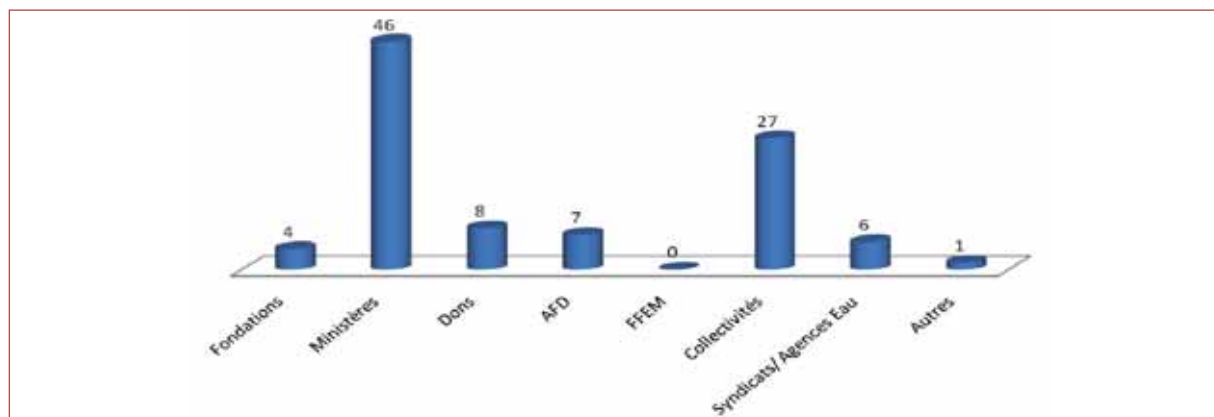
Ces thématiques sont d'abord la décentralisation, en particulier le rôle des collectivités locales dans la gestion des ressources naturelles et du développement local, ainsi que les liens entre désertification/dégradation des terres/pauvreté/migrations et la réponse en termes de développement local. **L'essentiel des problèmes migratoires se posant en Afrique de l'Ouest, et pas en Europe, la véritable réponse à ces problèmes, c'est en effet le développement local.** Autres thématiques abordées : renforcer le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles, mais aussi renforcer les capacités des acteurs, en matière de connaissance des procédures et de mobilisation des ressources financières.

Programme souple et ouvert à toutes les collectivités locales intéressées par la coopération avec les pays du Sud, SolArid vient d'obtenir un financement de la Communauté européenne pour s'élargir à l'ensemble des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).



Financer les projets

Origine des financements français des actions de coopération décentralisée des collectivités territoriales (en %)



- L'Agence Française de Développement (AFD)

(Vatche Papazian)

L'Agence française de développement (AFD) travaille depuis les années 80 sur la problématique du développement territorial. A l'époque la préférence des investissements allait dans les infrastructures sociales. Dans les années 90, la dynamique de décentralisation et la création des communes ont offert des perspectives de travail plus institutionnelles, l'AFD pouvant alors financer les États dans la construction de leurs politiques publiques en impliquant les différents acteurs locaux. **Les projets d'appui au développement local ont donc été transformés en projets d'appui à la décentralisation (plans d'occupation des sols, cartographies, programmation d'actions, mécanique financière...).**

Mais seul le Sénégal a pour l'instant transféré aux collectivités le développement économique et social local ou la gestion des ressources naturelles. Les circonstances y sont devenues particulièrement favorables fin 1996 avec l'adoption d'un nouveau code permettant aux collectivités locales la création de groupements d'intérêts communautaires ou de groupements mixtes entre 2 collectivités locales sur la gestion des ressources naturelles, la gestion du territoire, celle du foncier entre communes rurales et urbaines, etc.

L'État ne donnant pas aux communes des budgets d'investissements, **l'AFD a alors monté une expérience innovante de mise à disposition des fonds publics aux groupements d'intérêts communautaires regroupant plusieurs communes rurales.** Un mécanisme financier grâce auquel l'aide française donnait des fonds au Sénégal qui acceptait ensuite de les mettre à disposition des départements. Avec en complément, tous les appuis nécessaires à la maîtrise d'ouvrage.

Résultat : plutôt que d'avoir à traiter avec 320 communautés rurales, le ministère sénégalais de la Décentralisation entend désormais généraliser les systèmes des groupements d'intérêts communautaires qui gèrent les fonds institutionnalisés au niveau des 33 départements.

Chaque communauté rurale se livre à une concertation sur les actions à entreprendre dans chacun des villages qui la compose, puis la communauté rurale les présente au groupement d'intérêts communautaires qui décide ou non de financer ces actions.

- Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)

(Christophe Ducastel)

Le Fonds français pour l'environnement mondial est **un mécanisme financier interministériel** qui a pour vocation de financer les initiatives liées aux grandes conventions internationales sur l'environnement, et depuis 6 ou 7 ans de soutenir les petites initiatives mises en œuvre par des ONG ou des collectivités locales. Ce qui permet aujourd'hui de faire le bilan de ce qui est faisable avec des moyens modestes (de 50 000 à 100 000 euros) et différentes techniques (cordons pierreux, fosses fumières, plantations en haies..) dont les coûts peuvent être chiffrés à l'hectare réhabilité.

Ce qu'il faut retenir, c'est que le FFEM **peut aussi soutenir les initiatives techniques visant à renforcer les capacités des ONG et des collectivités locales**. Les mécanismes financiers existent et peuvent être mobilisés pour aider les collectivités à mettre en œuvre un certain nombre de réalisations.

Une nouvelle initiative de financement sur base d'appel à propositions pourrait être envisagée en s'appuyant sur les leçons apprises avec le fonds Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne (IREMLCD) qui clôture en ce moment ses activités.

- La Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Locales (DAECL)

(Antoine Joly)

Depuis 2 ou 3 ans, le Ministère des affaires étrangères et européennes soutient la coopération décentralisée dans le cadre d'appels à projets essentiellement ciblés sur l'appui institutionnel (gérer un territoire et des services publics locaux). Après l'ouverture à la mobilisation des acteurs économiques l'an dernier, **nous avons décidé d'ouvrir cette année une nouvelle thématique dans nos appels à projets : la capacité des collectivités territoriales à mobiliser les acteurs de leur territoire (ONG, entreprises...) dans leurs actions internationales**. L'État, qui le fait déjà à son échelon, doit pouvoir trouver auprès des collectivités territoriales, en particulier des régions, un relais pour cette mobilisation des talents nationaux et régionaux.



VII. En guise de conclusion

Quelques leçons apprises et les réflexions qu'elles suscitent...

(Patrice Burger, directeur du CARI et facilitation du GTD)

Les collectivités locales et la coopération décentralisée sont sans nul doute appelées à jouer un rôle croissant dans les relations internationales **car elles sont à l'échelle où se prennent et s'incarnent les décisions les plus cruciales des territoires** et où la perception humaine de ces réalités a encore une signification concrète : au delà, les choses deviennent plus abstraites.

Au cours de cette **journée les participants ont plus contribué à construire ensemble les questions de ce vaste chantier de la gestion des ressources naturelles en zone aride**, qu'à apporter des réponses toutes faites. C'est la bonne méthode de travail car aucune recette n'est possible dans ce domaine, d'autant plus que **cette journée a mis en évidence des situations de décentralisation très diversifiées** avec toutefois une certitude : **la décentralisation est en marche et c'est avec elle qu'il faudra compter à l'avenir** malgré la faiblesse à ce jour des moyens transférés.

Des formes multiples de coopération décentralisée existent dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, et **l'enquête menée par le CARI a mis en évidence pas moins de 100 collectivités françaises dont l'action peut être potentiellement classée dans la lutte contre la désertification** ; mais leur reconnaissance est encore très limitée et un déficit important reste à combler, même si, comme ce fut le cas au sommet de Johannesburg en 2002 et au Forum mondial de l'eau à Mexico en 2006, elles deviennent sur certains sujets des leaders incontestés bien plus que les Etats.

L'histoire de France nous a légué une carte privilégiée de la coopération de notre pays avec les pays du Sud, en particulier l'Afrique et le monde francophone. Chacun sait que cette histoire n'est pas faite que de gloire, mais elle peut s'appuyer sur un relationnel établi pour aller de l'avant et relever les défis collectifs du 21^{ème} siècle, comme ceux de l'agenda 21. **La superposition presque exacte de la carte des zones sujettes à la désertification avec la carte de la zone de solidarité prioritaire française** donne à cet égard une opportunité pour exercer un nouvel engagement qui peut s'inscrire dans la lutte contre la désertification aux côtés de tous ses partenaires issus de la décentralisation à marche forcée. Les collectivités disposent à cet égard de tous les outils à commencer par **un document d'orientation stratégique (DOS) qui fixe les priorités**, mais aussi de moyens additionnels à ceux propres des collectivités locales alloués **via les appels à proposition de la DAECL**, entre autres celui pour 2009. C'est ce qui permettra aussi **à la France de justifier de ses engagements multilatéraux** dans l'arène des négociations internationales.

La Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification, au même titre que ses deux sœurs issues de Rio sur la biodiversité et le climat, sont les **trois accords multilatéraux de l'environnement auxquels la coopération décentralisée doit se référer comme cadre pour l'action dans les pays**. Il est crucial de leur donner corps et vie pour une cohérence collective face à **des problèmes qui ne peuvent être adressés isolément** par un acteur particulier, très souvent même pas par l'Etat lui-même.

Ce chantier est méconnu malgré son urgence et son importance.

Ne rien faire en matière de dégradation de terres, nous disent les scientifiques, serait laisser aggraver une situation qui coûte trop cher aux pays (jusqu'à 10% du PIB agricole dans certaines situations) ruinant dans l'œuf tous les espoirs de développement pour le présent et l'avenir. Ceci alors que la réhabilitation des terres est possible à un coût financier très inférieur au coût de la dégradation. **Investir dans les zones arides est non seulement possible mais économiquement rentable pour la collectivité.**

L'un des sujets incontournables à cibler dans ce domaine, c'est la question foncière qui n'est pas abordée de front dans la majorité des pays et constitue un handicap à l'investissement. Des solutions basées sur les droits traditionnels ou sur des montages tels que les conventions locales sur l'environnement permettent de ne pas être paralysé, mais l'effort global reste à faire et vite. **La formation des acteurs, le renforcement des capacités, le partage d'expériences, la mobilisation d'outils et de méthodes**, sont à n'en pas douter les vecteurs parmi les plus importants pour résoudre les problèmes posés, quelquefois bien avant l'importance du transfert financier même si celui-ci demeure indispensable.

Au final, cette journée nous aura surtout appris que **le chantier est ouvert et vaste**, mais qu'il serait peu efficace d'y aller en ordre dispersé. **Travailler sur le lien entre local et global** est une des justifications et dans ce domaine les migrants sont un moteur incontestable porteur d'un potentiel largement sous-utilisé. Leur mobilisation sociale comme une meilleure mobilisation de leur investissement économique sont des facteurs de réussite.

La plate-forme française du Groupe de travail désertification accueille dans ce contexte avec satisfaction les intentions du Conseil Régional Ile de France de joindre nos efforts.

“Une réelle sensibilité des élus locaux sur ces sujets”

(Michel Vampouille, Vice-président chargé du Développement Durable à la Région Île-de-France)

Pourquoi la lutte contre la désertification devrait-elle s'accroître dans les coopérations locales ?

D'abord parce que **la plupart des élus locaux ont aujourd'hui compris cet enjeu massif que constituent le changement climatique et la perte de biodiversité**. Ça n'était pas le cas il y a 3 ou 4 ans.

Ensuite, parce que quand j'ai présenté en juin au Conseil régional une délibération pour préserver l'agriculture périurbaine, j'ai entendu dans les débats des phrases similaires à celles que j'ai entendues aujourd'hui : comment faire pour que les agriculteurs vivent de leur production, pour recréer une agriculture en direction des populations qui vivent à proximité, comment remettre de la fertilité dans les sols dont beaucoup sont devenus stériles ? Sur ces sujets-là aussi, les réflexions des élus d'Île-de-France ont considérablement évolué ces 4 ou 5 dernières années. La préservation des espaces naturels et agricoles fait désormais partie des priorités de la Région. **Il y a donc une sensibilité réelle des élus locaux sur ces sujets, sur le fait que la sécurité alimentaire mondiale ne soit plus garantie ou que le système agro-alimentaire mondial soit le principal émetteur de gaz à effet de serre...** Comme dans le cadre des actions de coopération menées dans les pays du Sud, il faut donc favoriser l'agriculture de proximité, maintenir les productions, ou valoriser les ressources locales, ce qui n'était pas jusqu'alors une préoccupation des élus franciliens. Une dernière notion qui ré-émerge également chez les élus d'Île-de-France.

Enfin, parce que la naissance d'intercommunalités peut constituer une opportunité pour mener des coopérations plus efficaces et plus durables. Cela devrait non seulement permettre de développer davantage les actions de coopération, mais aussi de favoriser les échanges entre les différentes collectivités menant ces opérations.

La Région devrait aussi s'investir dans le Groupe de travail désertification car certaines de ses structures réfléchissent déjà sur ces sujets : l'ARENE, l'Agence des espaces verts, ou l'Agence régionale de la nature



et de la biodiversité (créée il y a peu de temps avec pour mission de faire de lien entre les espaces urbains, les espaces agricoles et la biodiversité), différents organismes qui ont des compétences, des hommes et des femmes qui travaillent sur le sujet, et qui sont aussi des lieux de synergies entre différents types d'acteurs (scientifiques, naturalistes, fédérations de chasseurs, chambres d'agriculture, etc.). Ils ont donc une certaine expertise de la mise en commun d'un certain nombre d'acteurs, et les inscrire dans des actions internationales pourrait amener des réflexions nouvelles à l'ensemble des collectivités d'Île-de-France.

Programme de la journée d'échanges du 30 septembre 2008

“Développement local et gestion des ressources naturelles en zone arides”

Matinée

8h30 : Accueil des participants, distribution du dossier

9h - 9h30 : **Ouverture** par la Région IDF (Mme Janine Haddad), l'ARENE (Mme Marie Pierre DIGARD Présidente), le MAEE/DAECL (M. Antoine Joly, Délégué pour l'action extérieure des collectivités locales), le GTD (M. Patrice Burger, Directeur du CARI) et M. Laurent Stefanini, Ambassadeur délégué à l'environnement

9h30- 9h50 : **Zones arides, désertification et lutte contre la pauvreté : un problème d'envergure mondiale et d'enjeux transfrontaliers** : présentation du processus, coûts de l'inaction/ RSE et cadre institutionnel en place
→ Comité scientifique français sur la désertification (M. Marc Bied Charreton, Président)

9h50- 10h15 : **La décentralisation et la prise en compte de l'environnement en Afrique (sahélienne et bassin méditerranéen) : leçons apprises, prévisions et contraintes**
→ Mécanisme Mondial UNCCD (M. Evariste Nicoletis - Chargé de programme Afrique) et IRAM (Mme Marie Jo Demante - Chargée de programme développement local et coopération décentralisée)

10h15- 10h30 : Questions de la salle

** 10h30 -10h45 : Pause café **

10h45- 11h00 : **Zoom sur les coopérations décentralisées françaises en matière de LCD et gestion des ressources naturelles** : Présentation des résultats de l'enquête réalisée par le CARI

11h00- 11h45 : Etude de cas : “**Gestion locale des ressources naturelles, en particulier eau et sol ; pratiques et besoins**” - débat avec la salle
→ Projet Bittinkodji Niger (Boureima AMADOU Maire de Bittinkoji, SIVOA et Jérôme Bouquet, Chargé de la coopération)

11h45- 12h30 : Etude de cas: “**Développement économique et valorisation des ressources naturelles en zone aride**” - débat avec la salle
→ Projet Souss Massa Draa Maroc (Département Hérault et Région Aquitaine)

** 12h30-14h00 : Déjeuner **

Après-midi

14h00- 14h30 : Projection d'un Film

14h30- 15h15 : Etude de cas : “**Renforcement des capacités et appuis institutionnels pour la gestion des ressources naturelles : quels apports de la coopération décentralisée ?**” - débat avec la salle
→ Province du Bam Burkina Faso et Département de Seine Maritime (Fleur Ferry Chargée de mission coopération décentralisée et Rémi Hémercyk Directeur de SOS Sahel)

** 15h15 - 15h30 : Pause café **

15h30- 17H00 : Table ronde et Débat avec la salle

“Comment relever les défis de la Désertification ? Quels outils, quelles méthodes et quels partenariats ?”

Panélistes :

- Youssef BRAHIMI, Chargé de programme Afrique du Nord et coopération Sud-Sud au Mécanisme Mondial (Programme Solarid)
- Guillemette CELLIER, Responsable des Programmes GRN et SA au GRDR
- Gaharo DOUCOURE, de l'association ADCYF pour la Coop décentralisée Montreuil/Yélimané PADDY (Programme d'appui au développement durable de Yélimané)
- Sarah GILLET, Chargée de mission Chargée de programme Eaux Douces Internationales au WWF France et Marjolaine SOUCHON, Chargée de mission/animatrice du GTD (plate-forme d'acteurs et dynamique de réseau)
- Antoine Joly, Délégué à l'action extérieure des collectivités locales (DAECL)
- Vatché Papazian, chargé de projets à l'Agence française de développement (AFD)
- Christophe Ducastel, chargé de projets au Fonds Français pour l'Environnement Mondial

17h10- 17h30 : Synthèse et perspectives (Patrice Burger et Michel Vampouille, Vice-président chargé du Développement Durable à la Région Île-de-France)



La dégradation des sols est un phénomène planétaire, très marqué dans les pays en développement à démographie dynamique et aux écosystèmes fragiles, en particulier en zones arides. 40 % de la superficie de notre planète est concernée, soit 2 milliards de personnes. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la sécurité alimentaire et les ressources naturelles mondiales.

Les collectivités locales françaises, à travers leurs actions de coopération décentralisée, ont un rôle essentiel à jouer dans la gestion des ressources naturelles. Elles interviennent en effet au niveau local, celui où se prennent les décisions de mise en valeur et de gestion de l'espace et de ses ressources. Depuis de nombreuses années déjà, elles se sont engagées à apporter des réponses au problème de dégradation des ressources naturelles en développant des actions de coopération avec leurs partenaires au Sud dans des domaines très variés : gestion de l'eau, gestion durable des forêts, énergies renouvelables, gestion forestière, valorisation des territoires ruraux etc. autant d'actions qui indirectement participent à la gestion durable des terres et à la lutte contre la désertification.

Le ministère des Affaires étrangères et européennes, le Groupe de Travail Désertification, l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (ARENE) et la région Ile de France ont co-organisé le colloque "Développement local et gestion des ressources naturelles en zones arides" dans des objectifs d'échanges et de partage d'expériences entre les collectivités locales. Cette rencontre a permis de dresser un état des lieux détaillé des coopérations décentralisées dans ce domaine et de mutualiser les outils et les méthodologies d'actions. Ce document, réalisé par le Centre d'Action et de Réalisations Internationales (CARI), retranscrit les discussions et les débats de cette journée, riche d'enseignements et porteuse d'actions futures.